
Présidence : Ukraine

**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT
(979^e séance plénière)**

1. Date : Lundi 30 décembre 2013

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 10 h 25

2. Président : Ambassadeur I. Prokopchuk

Le Président a, au nom du Conseil permanent, exprimé ses condoléances à la Fédération de Russie à la suite des attentats terroristes commis récemment à Volgograd. La Biélorussie (PC.DEL/1086/13), la Lituanie-Union européenne, les États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1082/13), le Canada, la Serbie, la Turquie, l'Albanie, l'Arménie et la Géorgie ont également exprimé leurs condoléances. La Fédération de Russie a remercié les délégations pour leurs expressions de condoléances.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE
EN OUZBÉKISTAN

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1112 (PC.DEC/1112) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Événements récents en Ukraine : Canada (PC.DEL/1083/13 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1081/13), Lituanie-Union européenne, Ukraine

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Processus de recrutement du Coordonnateur des projets de l'OSCE à Bakou :
Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 16 janvier 2014 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1112
30 December 2013

FRENCH
Original: ENGLISH

979^e séance plénière
Journal n° 979 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1112
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES
PROJETS DE L'OSCE EN OUBÉKISTAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan jusqu'au 31 décembre 2014.